

Représentant légal Nom Prénom : _____


Date et lieu de naissance : _____


Conjoint Nom Prénom : _____


Date et lieu de naissance : _____

Père - Mère - Autre-----

Père - Mère - Autre-----

 : _____

 : _____

 : _____

mail :

Nombre d'enfant à charge :

Profession :

Profession :

Employeur :

Employeur :

Adresse : _____

Les Factures sont adressées à l'UDAF :

N° de CAF ou MSA : **CAISSE :**

Situation familiale : Marié(e) - Concubinage - Divorcé(e) - Séparé(e) - Pacsé(e) Veuf(ve) - Célibataire

Mode de garde de l'enfant (parents divorcés ou séparés) : chez le père chez la mère

Alternée : (semaines paires - semaines impaires).

NOM PRENOM ECOLE CLASSE DES ENFANTS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PLANNING	OCCASIONNEL	PAI REGIME ALIMENTAIRE	Sans porc
		Lundi <input type="checkbox"/> - Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> - Vendredi <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lundi <input type="checkbox"/> - Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> - Vendredi <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lundi <input type="checkbox"/> - Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> - Vendredi <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lundi <input type="checkbox"/> - Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> - Vendredi <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FREQUENTATION OCCASIONNELLE

Je soussigné(e).....m'engage à informer le CCAS des repas pris par mon enfant **AU MOINS 48H A L'AVANCE**, tout repas pris sans réservation est majoré de 50%.

ANNULATION DES REPAS

En cas d'absence au restaurant scolaire, les parents s'engagent à informer le **CCAS AU MOINS 48H A L'AVANCE**, les repas non annulés sont facturés. **SAUF EN CAS DE MALADIE AVANT 9H.**

RGPD (Règlement Général au verso).

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :



POUR LE CALCUL DU TARIF : attendre de recevoir l'avis d'imposition ou de télécharger celle-ci (à partir de juillet 2023) pour nous transmettre les documents. Tous documents antérieurs à juillet 2023 seront refusés.
 JE NE SOUHAITE PAS FOURNIR MON AVIS D'IMPOSITION 2023. (cependant un justificatif de domicile de juillet ou août 2023 et une attestation de paiement CAF de juillet ou août 2023 vous seront demandés).

ANNEXE 2 : Règlement Général pour la Protection des Données

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Règlement (UE) 2016/679 et directive 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

Loi n° 2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires rappelées ci-dessus, vous êtes informé que les données personnelles que vous avez communiquées au Centre Communal d'Action Sociale de Nogent le Rotrou dans le cadre de la **demande d'accès de votre enfant au service de Restauration Scolaire pour l'année 2022 – 2023** feront l'objet d'un traitement informatisé.

Vos données recueillies dans ce formulaire sont destinées au Président du Centre Communal d'Action Sociale de Nogent le Rotrou en sa qualité de « Responsable du traitement », aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique de cette aide délivrée aux ayants droits, et ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins.

A l'issue d'un délai de deux ans, si elles ne sont pas utilisées, elles seront effacées de la base de données du Centre Communal d'Action Sociale, sans qu'il soit nécessaire que vous en formuliez la demande.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui vous paraîtraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées (**ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation serait interdite.**)

N.B. : Le droit d'opposition qui est acquis à l'utilisateur qui a communiqué ses données, ne recouvre pas les traitements nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle l'administration pourrait être soumise.

Pour toute question relative à l'application du RGPD, vous pouvez contacter le **Délégué à la Protection des Données** par courrier : 42 rue Villette Gaté 28400 Nogent le Rotrou

Voies de recours :

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la réponse à l'une de vos sollicitations qui doit vous être apportée dans le délai d'un mois à compter de sa réception (pouvant être prolongé jusqu'à trois mois en fonction de sa complexité et son ampleur), cela étant également le cas en l'absence totale de réponse dans un délai d'un mois, il vous sera possible de former une réclamation auprès de Commission nationale informatique et libertés (CNIL) ainsi qu'intenter un Recours juridictionnel.